



Membre d'honneur
le Dalai-Lama

Paris, le 14 novembre 2013

Trop c'est trop ! Le gouvernement français est le valet de directives européennes scandaleusement injustes et inhumaines, qui surtaxent l'activité des centres équestres tout en faisant bénéficier les maquignons d'une TVA réduite pour envoyer les chevaux à l'abattoir... C'est une honte !

Faire passer de 7 à 20% la TVA sur les centres équestres, non seulement cette décision dictatoriale est inadmissible dans un pays démocratique mais elle va, de surcroit, mettre au chômage de nombreux employés, priver des enfants d'un enseignement pédagogique et affectif, briser l'équithérapie indispensable aux enfants en grande difficulté psychologique et, mesure sanglante, **sacrifier 80.000 chevaux pour l'abattoir !**

Le gouvernement ne doit pas abandonner les Français, nombreux à être révoltés par cette mesure arbitraire, il ne doit pas toujours se plier aux exigences de Bruxelles et s'il doit y avoir une hausse de la taxe alors celle-ci doit concerner l'activité lucrative, dégueulasse, de la vente de chevaux aux abattoirs.

Seuls les imbéciles ne changent pas d'avis alors j'attends de notre gouvernement une réaction immédiate et un sursaut de bon sens.

Brigitte Bardot
Présidente

FONDATION BRIGITTE BARDOT

RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET EN DATE DU 21 FÉVRIER 1992

28, rue Vineuse - 75116 Paris - France • Tél. 01 45 05 14 60 • Fax 01 45 05 14 80 • CCP Paris 662 05T

ffb@fondationbrigittebardot.fr www.fondationbrigittebardot.fr



GROUPEMENT HIPPIQUE NATIONAL

Lamotte-Beuvron, le 13 novembre 2013

Communiqué GHN

TVA/activités équestres MARCHE OU CREVE ?!

Face à l'intransigeance, la précipitation et aux mensonges du gouvernement,
Face à l'absence de coopération du gouvernement avec les professionnels,
Face à l'incapacité de la France de faire valoir ses positions au niveau européen,
Face à la publication d'un décret passant nos activités de 7 à 20% de TVA au premier janvier,
Face à des mesures d'accompagnements irréalistes, insuffisantes et inapplicables,

Dans un contexte déjà lourd pour 2013 et 2014 :

- réforme des rythmes scolaires privant les centres équestres des recettes du mercredi,
- interdiction d'abatage des chevaux qui déséquilibre encore le secteur,
- durcissement du droit du travail interdisant les temps partiels de moins de 24h,
- etc.

Parce que les professionnels ne veulent pas d'un système qui alourdit la fiscalité,
Parce que les professionnels ne veulent pas d'une redistribution coûteuse à mettre en œuvre,
Parce que les professionnels ne veulent pas d'aides aliénantes pour les entreprises,
Parce que fiscalité contre aide publique c'est toujours au détriment de l'économie.

Le comité directeur du GHN a décidé à l'unanimité de demander l'abrogation du décret et le respect de la parole de l'Etat.

Cette demande doit être appuyée par une mobilisation nationale des professionnels et des cavaliers.
La forme de cette mobilisation fera l'objet d'une prochaine communication.

CONTACT :

Louis SAGOT-DUVAUROUX 06 07 75 58 72

GHN, 12 Avenue de la République 41600 Lamotte Beuvron
Tel : 02 54 83 02 02 Fax : 02 54 83 02 03 www.ghn.com.fr Infos@ghn.com.fr



**COMMUNIQUE DE PRESSE
de Jacques MYARD
Député, président du groupe Cheval**

Paris, le 14 novembre 2013

A/S : TVA équestre : chronique d'une catastrophe annoncée !

A leur demande, Jacques Myard a reçu Serge Lecomte, président de la Fédération Française d'Équitation (FFE), François Lucas, président du Comité régional d'équitation d'Ile-de-France, accompagnés d'Alain Bohan, président du Comité départemental de Seine-et-Marne ainsi que de Richard Breul, organisateur de la manifestation des clubs hippiques de ce jour .

Les présidents Serge Lecomte et Lucas ont rappelé que la décision du Gouvernement de supprimer le taux réduit de TVA pour les clubs équestres allait entraîner **une catastrophe économique d'ampleur, avec la certitude de perdre plus de 5000 emplois et l'obligation d'abattre 100 000 chevaux.**

Cette mesure guidée par le juridisme excessif de la Commission européenne et de la Cour de Justice de l'Union survient à un moment où l'impact de la modification des rythmes scolaires va également provoquer une baisse d'activité des clubs hippiques d'au moins 15 %.

Face à cette situation, Jacques Myard, président du Groupe cheval adresse une nouvelle demande aux ministres du budget et de l'agriculture compétents en la matière afin qu'ils reprennent ce dossier avec la Commission, non en développant des arguments juridiques mais en mettant en avant les graves difficultés de ce secteur d'activité et de la France au moment où l'ensemble de l'économie européenne est sur le point d'entrer en récession.

L'heure n'est plus aux arguties juridiques mais elle est à la survie d'une filière équestre, aujourd'hui en grand danger.

Le Gouvernement doit, en conséquence, rechercher une solution politique avec la Commission et l'inviter à retirer sa mise en demeure de manquement sur manquement du 21 novembre 2012 en raison des circonstances qui annoncent une catastrophe économique.